

REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 2 février 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 2 février à 19h00, le Conseil Municipal, légalement réuni à la mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jacques MASSET, Maire, suite à la convocation, en date du 27 janvier 2022 dont un exemplaire a été affiché le jour même au tableau prévu à cet effet.

Etaient présents : 13 conseillers sur 15 :

MM. Annie-France ALI - Sylviane CLAVELLE - Alain COZETTE - Philippe DELATTRE - Alain DUCANGE - Alain LECLERCQ - Benoit LEGUEN - Michel LEROY - Éric MAASSEN - Christian MANABLE - Séverine MASCRET (Pouvoir de Catherine DUPONT) - Jacques MASSET (Pouvoir d'Agnès HAVET) - Julie THOMAS formant la majorité des membres en exercice.

Etai (ent) absent(s) excusé(s) : 2 conseillères sur 15 : MM. Catherine DUPONT (A donné pouvoir à Séverine MASCRET) - Agnès HAVET (A donné pouvoir à Jacques Masset)

A été élu secrétaire de séance : M. Benoit LEGUEN

Le compte-rendu de la réunion du 30 novembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

2022-001 : Avis du conseil municipal sur le projet d'implantation d'un parc éolien (4 aérogénérateurs) sur la commune de Rubempré

Il est rappelé qu'une enquête publique concernant une demande d'autorisation environnementale en vue d'exploiter un parc éolien sur le territoire de la commune de Rubempré se tient entre le 6 janvier et le 7 février 2022 afin que chaque habitant concerné puisse s'exprimer sur ce sujet.

Monsieur le Maire présente le projet d'un parc de 4 éoliennes d'une hauteur de 171.50 mètres sur le territoire de Rubempré déposé par la « SARL Les Vents de la plaine Picarde » dont le siège social est situé, 71, rue Jean Jaurès 62575 BLENDÉCQUES et donne lecture d'un courrier émanant de M. Christophe COULON, Vice-Président en charge de la Ruralité et de la Sécurité, de la Région Hauts de France. Il est notamment indiqué que 28 des mâts installés en France sont dans notre région alors que sa superficie représente à peine 6 % du territoire national.

M. le Maire a également rappelé les deux projets qui n'ont jamais abouti sur le territoire de la commune de Rainneville et a indiqué que la Communauté de communes du Territoire Nord Picardie avait perçu en 2021 près de 485 000 euros de recettes fiscales soit 13 500 euros par éolienne.

M. Christian MANABLE, conseiller municipal, ancien sénateur et ancien Président du Département de la Somme, bien que favorable d'une manière générale au développement éolien, a indiqué avoir un avis défavorable à ce projet. Il déplore l'abandon des zones de développement éolien qui permettaient, notamment une concertation et discussions entre les élus et habitants des territoires.

Les conseils municipaux des communes d'implantation du projet, ceux des communes concernées par le rayon d'affichage de l'avis d'enquête publique sont invités à donner leur avis sur la demande d'autorisation environnementale en vue d'exploiter un parc éolien sur le territoire de la commune de Rubempré.

Après discussions et interventions des différents élus, M. le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur la présente délibération.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 3 voix pour (Alain DUCANGE – Benoit LEGUEN – Catherine DUPONT (pouvoir donné à Severine Mascret), 10 voix contre (Annie-France ALI – Sylviane CLAVELLE – Alain COZETTE – Philippe DELATTRE – Alain LECLERCQ – Michel LEROY – Eric MAASSEN – Christian MANABLE – Séverine MASCRET - Julie

THOMAS) et 2 abstentions (M. le Maire avec pouvoir d'Agnès HAVET), décide de donner un avis défavorable au projet éolien.

2022-002 : Présentation des comptes administratifs provisoires de l'année 2021 des budgets M14 et M49

Monsieur le Maire présente les comptes administratifs provisoires de l'exercice 2021 pour le budget principal et service de l'eau.

Budget principal M14

Section fonctionnement	
Dépenses	Recettes
540 335.43 €	623 852.60 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	+ 83 517.17 €

Section investissement	
Dépenses	Recettes
404 961.80 €	413 214.31 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	+ 8 252.51€

Budget service de l'eau M49

Section fonctionnement	
Dépenses	Recettes
113 441.60 €	135 317.67 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	+ 21 876.07 €

Section investissement	
Dépenses	Recettes
26 881.49 €	30 676.00 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	+3 794.51€

M. Michel Leroy précise que les amortissements permettent de financer les investissements futurs.

2022-003 : Recensement de la population : rémunération des agents recenseurs

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que notre commune reçoit au titre de la préparation et de la réalisation de l'enquête de recensement une dotation forfaitaire de l'État de 1 781 euros. Cette dotation n'est pas affectée, la commune en a le libre usage.

En particulier, le montant de la rémunération des agents recenseurs est déterminé par la commune. Il peut être égal, supérieur ou inférieur à la dotation forfaitaire. Il est fixé librement par délibération.

Plusieurs solutions sont possibles pour établir cette rémunération à partir de l'enveloppe forfaitaire :

- sur la base d'un forfait
- en fonction du nombre de questionnaires

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix pour et 2 abstentions, décide de retenir la rémunération sur la base d'un forfait. Les Agents recenseurs percevront une rémunération brute de 1 100 euros.

Questions diverses

- M. Alain Ducange indique que le laboratoire en charge des prélèvements et analyse du contrôle sanitaire de l'eau nous a informés d'une non-conformité bactériologique. L'eau reste consommable. Des purges du réseau d'eau ont été réalisées, des contrôles effectués. Notre prestataire HYDRO TP est intervenu.

M. Ducange fait un point sur le pompage des m³ effectué au château d'eau sur 2020/2021.

Un pourcentage de 10 % de fuite sur le réseau est constaté, ce qui est correct. La gestion de notre réseau d'eau en intercommunalité est évoquée.

M. le Maire indique la nécessité d'investir dans une pompe pour le château d'eau (coût approximatif 7500€).

- M. le Maire informe du départ en retraite de M. Olivier Houllier le 1er avril prochain. Ce dernier souhaiterait poursuivre son activité partiellement. M. Michel Leroy se charge de recueillir des informations à ce sujet.

Il est nécessaire de recruter un agent pour pallier son absence. Le recrutement d'un agent contractuel est prévu.

- M. le Maire présente deux modèles de candélabres LED pour le nouveau lotissement (derrière le clos/rue d'Amour). Le modèle retenu par les élus est de marque Novatilux modèle Milan M Led.

- M. le Maire informe que deux bornes papiers et une borne à verres supplémentaires ont été demandées au SMIRTOM pour être installées vers le nouveau lotissement. Un guide du tri sera prochainement distribué aux administrés. Une explication est donnée quant à la facturation et le calendrier. La facturation réelle du nouveau système interviendra en 2024.

- M. le Maire informe des travaux d'agrandissement de l'école de Beauvoir en cours.

- M. Eric Maassen informe du lancement de l'appel d'offres pour les travaux d'aménagement de l'atelier communal. La notification aux titulaires des marchés est prévue vers le 25 mars 2022 avec un commencement des travaux au début de l'été.

- Mme Annie-France Ali informe dans le plan d'1million d'arbres en Hauts de France, que les arbustes ont été livrés et les premières plantations réalisées.

- Mme Séverine Mascret fait part de son ressenti quant à l'état des livres déposés à la boîte à lire, de nombreux livres abîmés, moisissures, fiches de magazines, prospectus...

Un mode d'emploi « boîte à lire » sera affiché, la pose d'une porte est envisagée ainsi que le réaménagement des étagères (jugées trop étroites). Mmes Ali, Clavelle, Mascret et M. Leguen sont chargés du réaménagement des livres et de l'affichage des règles.

- M. Michel Leroy réitère la demande d'un administré pour un rendez-vous avec Monsieur le Maire. Monsieur le Maire indique que le rendez-vous a été fixé au mercredi 9 février 2022.

- Mme Séverine Mascret s'interroge sur l'évolution du projet AMSOM – rue d'Amiens.

M. le Maire indique qu'il n'y a aucune évolution à ce jour.

- M. Eric Maassen informe que l'entreprise VEOLIA est intervenue deux fois dernièrement suite au bouchage des canalisations sur la route départementale 11 dû aux nombreuses lingettes et un morceau de béton (anneau de rehausse) coincés dans les canalisations. Le passage d'une caméra est envisagé par la Communauté de communes du Territoire Nord Picardie (CCTNP) qui exerce cette compétence.

- M. Michel Leroy informe les élus sur les aides proposées par la caisse de retraite complémentaire Agirc-Arrco pour les retraités de 75 ans et plus (sous certaines conditions).
- Mme Séverine Mascret s'interroge sur l'avancement du projet de sécurisation des entrées du village. Le cabinet Tesson sera relancé à ce sujet.
- Mme Annie-France Ali informe qu'elle a assisté ce jour à l'inspection de la brigade de gendarmerie de Villers Bocage. Elle indique qu'une brigade numérique répond à toutes sollicitations non urgentes sur la sécurité au quotidien. Une formation destinée aux élus sur la gestion des incivilités sera organisée par la gendarmerie nationale le 23 février prochain et qu'elle y assistera.
- M. Benoit Leguen interroge M. le Maire quant au parrainage pour l'élection présidentielle 2022. Le formulaire a été reçu en mairie le 28 janvier dernier. M. le Maire indique que ce précieux document restera dans son enveloppe en mairie comme lors des précédentes élections présidentielles. Il ajoute ne pas être inquiet pour les candidats pour l'obtention des cinq cents parrainages nécessaires auprès d'élus engagés politiquement ou non.
- Mme Sylviane Clavelle propose de réaliser une opération « ramassage de papiers » sur le territoire de la commune. Une date sera proposée aux élus.

Fin de séance : 20h30

Le secrétaire de séance,
Benoit Leguen

